

2019/141 Premier signalement de *Phyllosticta citricarpa* en Tunisie

En mars et avril 2019, 7 envois de fruits d'agrumes (*Citrus limon* et *C. sinensis*) importés de Tunisie ont été interceptés par l'ONPV de France (SI OEPP 2019/095) en raison de la présence de *Phyllosticta citricarpa* (taches noires des agrumes - Liste A1 de l'OEPP). Suite à ces interceptions, des enquêtes menées par l'ONPV de Tunisie ont confirmé que les lots infectés provenaient du gouvernorat de Nabeul (municipalités de Beni Khalled, Bouargoub et Menzel Bouzelfa). L'origine du foyer n'est pas connue, mais on soupçonne que du matériel végétal infecté a été introduit de manière illégale dans cette zone (l'importation de *Citrus* destinés à la plantation est interdite en Tunisie) et que les inondations de septembre 2018 dans le gouvernorat de Nabeul ont facilité la dispersion du champignon. Des mesures d'urgence sont en cours de préparation en consultation avec toutes les parties prenantes (par ex. producteurs d'agrumes, instituts techniques, chercheurs). Dans la zone infestée (environ 2 000 ha), un programme de lutte chimique sera appliqué (y compris l'homologation de fongicides supplémentaires). Un programme de surveillance est en cours d'élaboration, et des échantillons seront prélevés et testés par des méthodes moléculaires afin de délimiter l'étendue de la maladie en Tunisie (en date de juillet 2019, 110 analyses ont été demandées). Des activités de sensibilisation seront lancées pour former les professionnels à la reconnaissance des symptômes et aux mesures de lutte.

Au niveau national, un plan stratégique de trois ans pour lutter contre *P. citricarpa* est en cours d'élaboration par l'ONPV en consultation avec toutes les parties prenantes et inclura : des mesures réglementaires sur le mouvement des plantes et la certification des agrumes destinés à la plantation, une surveillance accrue dans toutes les zones de culture des agrumes, en particulier sur les sites de production de plantes destinés à la plantation, l'amélioration des infrastructures du laboratoire de quarantaine, l'application d'un programme de lutte utilisant des méthodes culturales et chimiques dans une zone de 10000 ha (pour un coût estimé dépassant 5,7 millions de dinars tunisiens ≈ 1,7 millions d'euros), le lancement de campagnes de sensibilisation des producteurs et du grand public, et le développement de la recherche sur l'épidémiologie, la biologie et la lutte contre la maladie dans les conditions tunisiennes (un budget de 100 000 dinars tunisiens par an a été alloué (≈ 30 000 euros)).

La situation de *Phyllosticta citricarpa* en Tunisie peut être décrite ainsi : **Présent, seulement dans certaines zones (trouvé pour la première fois en 2019 dans le gouvernorat de Nabeul), faisant l'objet d'une lutte officielle.**

Source: ONPV de Tunisie (2019-07).

Photos : *Phyllosticta citricarpa*. <https://gd.eppo.int/taxon/GUIGCI/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : GUIGCI, TN

2019/142 Premier signalement de *Melampsora medusae* en Chine

Des prospections sur les rouilles des peupliers ont été conduites en Chine en 2015-2018 dans les provinces de Beijing, Gansu, Henan, Mongolie Intérieure, Qinghai, Shaanxi, Shanxi et Sichuan. Elles ont été déclenchées par l'identification de symptômes de rouille sévères sur *Populus deltoides*, qui est résistant à la rouille native *M. larici-populina*. *Melampsora medusae* (Liste A2 de l'OEPP) a été identifié (morphologie et séquençage) dans 4 localités du Sichuan (sur *P. deltoides*, *P. simonii*, *P. szechuanica* et *P. yunnanensis*) et dans 1 localité du Shaanxi (sur *P. deltoides*). Des prospections supplémentaires ont également identifié *M.*